

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01274

Numéro SIREN : 483 110 003

Nom ou dénomination : A. SALMERON POMPES FUNEBRES

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 2509



LIASSE FISCALE

SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES

Pompes funèbres
722 Avenue Théo Luce

34130 MAUGUIO

Exercice du 01/09/2022	au 31/08/2023	- 12 mois
Exercice du 01/09/2021	au 31/08/2022	- 12 mois

*Certifié conforme à
l'original*

Expertise Comptable, Juridique, Sociale & Fiscale

Optimisation Fiscale, Conseils & Stratégie

Accompagnement, Formations, Comptabilité en ligne

COMPTA EXPERT AVIGNON

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au tableau de l'ordre de la région Marseille PACAC

S.A.R.L au capital de 20 000 €

140 Impasse des Prêles 84000 AVIGNON

N° Siret : 434 242 129 00030 - APE 6920Z

www.compta.com

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES** relatifs à l'exercice du **01/09/2022** au **31/08/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	522 305 euros
Chiffre d'affaires :	931 154 euros
Résultat net comptable :	207 443 euros

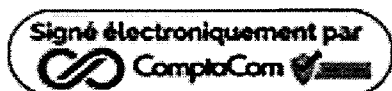
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AVIGNON
Le 01/12/2023

Signature

Signé électroniquement le 01/12/2023 par
Jean-Yves Harasse



Etats financiers au 31/08/2023

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise		SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES		722 Avenue Théo Luce		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		34130 MAUGUIO						
SIRET		4 8 3 1 1 0 0 0 3 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31082023		31082022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	2 857	012		2 857	2 857	
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	62 191	030	29 303	32 888	24 314	
	Immobilisations financières* (1)	040	10 800	042		10 800	10 800	
	Total I (5)	044	75 848	048	29 303	46 545	37 971	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	22 413	062		22 413	15 433
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	67 752	070	2 894	64 858	117 644
			072	8 628	074		8 628	6 773
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	376 894	086		376 894	285 482	
	Charges constatées d'avance *	092	2 967	094		2 967	9 119	
	Total II	096	478 654	098	2 894	475 760	434 451	
	Total général (I + II)	110	554 502	112	32 197	522 305	472 421	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000		20 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		2 000		2 000		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	199 245		200 382			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136	207 443		158 863			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
Total I	142	428 688		381 245				
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	34 923		41 989			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	58 695		49 187			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176	93 617		91 176				
Total général (I + II + III)				180	522 305		472 421	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	10 800	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182	14 807		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184			

2033B - Divers à déduire au 31/08/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES						Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	2 857	402		404		406	2 857	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	15 107	432	13 806	434		436	28 912	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 310	442		444		446	6 310	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	20 000	462	351	464		466	20 351	
	Autres immobilisations corporelles	470	5 967	472	651	474		476	6 618	
Immobilisations financières		480	10 800	482		484		486	10 800	
TOTAL		490	61 041	492	14 807	494		496	75 848	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	10 291	522	1 083	524		526	11 374	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 854	532	482	534		536	5 336	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	2 989	552	4 266	554		556	7 255	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 936	562	403	564		566	5 339	
TOTAL		570	23 070	572	6 233	574		576	29 303	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail			
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	4 107	652		654	1 213	656	2 894
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	4 107	682		684	1 213	686	2 894

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 165 631
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 93 767
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01092022 et clos le : 31082023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	6
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	931 154
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	32
TOTAL 1	106	931 185
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	86
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	6 980
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	7 066
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	422 383
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	67 745
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	900
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	133
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	491 161
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	447 090
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	447 090
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	931 185
Effectifs au sens de la CVAE	023	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

N° SIRET 48311000300017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES

ADRESSE (voie) 722 Avenue Théo Luce

CODE POSTAL 34130

VILLE MAUGUIO

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ MME Nom patronymique SALMERON Prénom(s) Arlette
Nom marital % de détention 54,25 Nb de parts ou actions 1 085
Naissance : Date 12021944 N° département 34 Commune LUNEL Pays FRANCE
Adresse : N° 46 Voie Rue Alfred de Vigny
Code postal 34130 Commune MAUGUIO Pays

Titre (2) ☒ MME Nom patronymique SALVAT Prénom(s) Sandrine
Nom marital SALMERON % de détention 45,75 Nb de parts ou actions 915
Naissance : Date 12111970 N° département 93 Commune DRANCY Pays FRANCE
Adresse : N° 722 Voie Avenue Théo Luce
Code postal 34130 Commune MAUGUIO Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31|08|2023

N° SIRET

4 8 3 1 1 0 0 0 3 0 0 0 1 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES

ADRESSE (voie) 722 Avenue Théo Luce

CODE POSTAL

34130

VILLE

MAUGUIO

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A. SALMERON POMPES FUNEBRES	48311000300017	9603Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
722 Avenue Théo Luce		
34130 MAUGUIO		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	270 971
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	42 500

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065
	228 471

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Etats financiers au 31/08/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de 522 305 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 933 064 euros et un total **charges** de 725 621 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 207 443 euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage des biens.

Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels : 1 à 5 ans

Aménagements des terrains : 10 à 30 ans

Constructions : 15 à 50 ans

Aménagements des constructions : 7 à 20 ans

Matériels et outillages : 3 à 10 ans

Installations générales, agencements et aménagements : 5 à 15 ans

Matériels de transport : 3 à 8 ans

Mobilier, matériels de bureaux et matériels informatiques : 3 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 857					2 857
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 857					2 857
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	15 107		13 806			28 912
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 310					6 310
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	20 000		351			20 351
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 967		651			6 618
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 384		14 807			62 191
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 800					10 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 800					10 800
TOTAL		61 041		14 807			75 848

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	10 291	1 083		11 374
Instal technique, matériel outillage industriels	4 854	482		5 336
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	2 989	4 266		7 255
Matériel de bureau, mobilier	4 936	403		5 339
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 070	6 233		29 303
TOTAL	23 070	6 233		29 303

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10 800	10 800	
	Clients douteux ou litigieux	4 761	4 761	
	Autres créances clients	62 991	62 991	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 628	8 628	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 967	2 967	
TOTAL DES CREANCES		90 147	90 147	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 923	34 923		
	Personnel et comptes rattachés	6 408	6 408		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 653	3 653		
	Impôts sur les bénéfices	27 261	27 261		
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 217	4 217		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 959	3 959		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	13 197	13 197		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		93 617	93 617		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		13 197			

Capital social

Etat exprimé en euros

31/08/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	2 000,00	10,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	2 000,00	10,0000	20 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/08/2023

Total des Charges à payer		6 987
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		819
<i>FOURN FACTURES NON PARVENUES.</i>	<i>819</i>	
Dettes fiscales et sociales		6 168
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>1 992</i>	
<i>CHARGES SOCIALES CONGES PAYES</i>	<i>424</i>	
<i>TAXE D'APPRENTISSAGE</i>	<i>43</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>3 709</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 967	2 967
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 967

A.SALMERON POMPES FUNEBRES**Société à responsabilité limitée****au capital de 20 000 euros****Siège social :****722 AVENUE THEO LUCE****34130 MAUGUIO****RCS MONTPELLIER 483 110 003****RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JANVIER 2024****Exercice clos le 31 aout 2023**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 aout 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Durant l'exercice clos le 31 aout 2023, l'activité de la Société a été essentiellement constituée de prestations funéraires.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 aout 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif principal pour l'exercice ouvert le 1er septembre 2023 reste le maintien de nos bons résultats.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 aout 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 931 153,63 euros contre 819 284,15 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,65%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 331,14 euros contre 43,20 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2981,34%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 162 324,63 euros contre 147 759,17 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,86%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 382 230,01 euros contre 326 563,30 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,05%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 623,50 euros contre 6 342,96 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,42%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 78 670,80 euros contre 94 850,09 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,06%.

Le montant des charges sociales s'élève à 25 876,19 euros contre 31 492,71 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,83%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 6 contre 7 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 6 232,96 euros contre 4 676,75 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,28%.

Le montant des autres charges s'élève à 132,79 euros contre 129,45 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,58%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 662 090,88 euros contre 611 814,43 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,22%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 270 393,89 euros contre 207 512,92 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,30%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 504,07 euros (41,22 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 270 897,96 euros contre 207 554,14 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,52%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 37,79 euros contre 2 635,12 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -98,57%.



Le résultat de l'exercice clos le 31 aout 2023 se solde ainsi par un bénéfice de **207 442,75** euros contre un bénéfice de 158 863,26 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,58%.

Au 31 aout 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 522 305,27 euros contre 472 421,35 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,56%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 207 442,75 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	207 442,75 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "autres réserves"	2 557,25 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	210 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés	210 000,00 euros
Soit 105,00 euros par part	

Le paiement des dividendes serait effectué le ce jour.

Selon la répartition suivante :

	Dividendes	Prélèvement social 17,20 %	Prélèvement Forfaitaire Unique 12,8 %	Dividendes nets de Contributions sociales
Mme Arlette SALMERON	113 925,00 €	19 595,10 €	14 582,40 €	79 747,50 €
Mme Sandrine SALMERON	96 075,00 €	16 524,90 €	12 297,60 €	67 252,50 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 aout 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la totalité des dividendes mis en distribution.

~~Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.~~

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/08/2022	160 000,00 €		
31/08/2021	150 000,00 €		
31/08/2020	120 000,00 €		

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.



Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MAUGUIO
Le 24 décembre 2023

Sandrine SALMERON
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Salmeron', written over a horizontal line.

A.SALMERON POMPES FUNEBRES

Société à responsabilité limitée

au capital de 20 000 euros

Siège social :

722 AVENUE THEO LUCE

34130 MAUGUIO

RCS MONTPELLIER 483 110 003

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Aout 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Aout 2023 s'élevant à **207 442,75 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 207 442,75 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "autres réserves" 2 557,25 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 210 000,00 euros

A titre de dividendes aux associés 210 000,00 euros

Soit 105,00 euros par part

Le paiement des dividendes serait effectué le ce jour.

Selon la répartition suivante :

	Dividendes	Prélèvement social 17,20 %	Prélèvement Forfaitaire Unique 12,8 %	Dividendes nets de Contributions sociales
Mme Arlette SALMERON	113 925,00 €	19 595,10 €	14 582,40 €	79 747,50 €
Mme Sandrine SALMERON	96 075,00 €	16 524,90 €	12 297,60 €	67 252,50 €

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une



attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/08/2022	160 000,00 €		
31/08/2021	150 000,00 €		
31/08/2020	120 000,00 €		

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 Janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

